



WORLD BANK GROUP

Business Ready (B-Ready)

Atelier sur la méthodologie

Insolvabilité des entreprises

Mai 2023

**Klaus Koch-Saldarriaga, Spécialiste de la réglementation
Groupe des indicateurs mondiaux de l'économie du
développement (DECIG)**

Aperçu

Insolvabilité des entreprises

1. Motivation

2. Indicateurs :

a. Pilier I - Cadre réglementaire : qualité de la réglementation applicable aux procédures d'insolvabilité

b. Pilier II - Services publics : qualité de l'infrastructure institutionnelle et opérationnelle pour les procédures d'insolvabilité

c. Pilier III - Efficacité de la résolution d'une procédure judiciaire d'insolvabilité dans la pratique

3. Notation préliminaire du thème

4. Sources de données

5. Paramètres

6. Présélection et sélection des experts

1. Motivation - L'insolvabilité des entreprises – Que recouvre ce pilier et pourquoi revêt-il une importance ?

- Un système d'insolvabilité qui fonctionne bien :
 - ✓ joue un rôle clé dans l'amélioration de la création de nouvelles entreprises et l'encouragement d'une plus grande activité entrepreneuriale ;
 - ✓ stimule la productivité en permettant la réaffectation des capitaux par la sortie des entreprises non viables et en créant les conditions nécessaires à la préservation des entreprises viables ;
 - ✓ facilite l'accès au financement des entreprises émergentes en empêchant la mauvaise affectation des crédits et l'octroi de prêts à des entreprises autrement insolvables ; et
 - ✓ stimule la création d'emplois et la croissance.

2. Indicateurs - Aperçu



Cadre réglementaire

Qualité de la réglementation
des
procédures d'insolvabilité

1. Normes juridiques et procédurales *
2. Actifs et parties prenantes +
3. Procédures spécialisées



Services publics

Qualité de l'infrastructure
institutionnelle et
opérationnelle

1. Numérisation et services en ligne *
2. Agents publics et administrateurs judiciaires



Efficacité

Efficacité de la résolution
d'une procédure judiciaire
d'insolvabilité dans la
pratique

1. Délai et coût de résolution d'une procédure de liquidation
2. Délai et coût de résolution d'une procédure de restructuration

L'astérisque (*) indique les composantes qui traiteront de l'**adoption des technologies numériques**. Le symbole + indique les composantes qui traiteront de la **durabilité environnementale**

a. Pilier I - Cadre réglementaire : Qualité de la réglementation applicable aux procédures d'insolvabilité

1.1	Normes juridiques et procédurales
1.1.1	Pré-ouverture et ouverture de la procédure d'insolvabilité
1.1.2	Procédures de liquidation et de restructuration
1.1.3	Expertise de l'administrateur judiciaire
1.2	Actifs et parties prenantes
1.2.1	Gestion des actifs du débiteur
1.2.2	Participation des créanciers
1.3	Procédures spécialisées
1.3.1	Micro et petites entreprises (MPE)
1.3.2	Insolvabilité transfrontalière

a. Pilier I - Cadre réglementaire : Qualité de la réglementation

applicable aux procédures d'insolvabilité

Que recouvre ce pilier et pourquoi revêt-il une importance ?

Catégorie 1.1 - Normes juridiques et procédurales

- Cette catégorie mesure la qualité des réglementations en matière d'insolvabilité en ce qui a trait aux procédures de liquidation judiciaire et de restructuration, y compris l'ouverture, l'adoption du plan et des règles applicables aux administrateurs judiciaires.
- La possibilité de permettre au débiteur ou aux créanciers d'ouvrir une procédure d'insolvabilité élargit les options juridiques disponibles pour résoudre leurs difficultés financières. Les procédures d'insolvabilité fournissent des mécanismes juridiques adéquats pour assurer la satisfaction collective des créances en souffrance à l'encontre du débiteur.



Catégorie 1.2 - Actifs et parties prenantes

- Cette catégorie mesure ce qui advient des contrats, des transactions et des finances de l'entreprise débitrice pendant la procédure d'insolvabilité, ainsi que les sauvegardes dont disposent les parties à la procédure.
- Des mécanismes réglementaires efficaces et transparents pour la gestion des actifs du débiteur améliorent les chances de recouvrement de la dette.
- La maximisation de la valeur des actifs est étroitement liée à la relance des créanciers.



Catégorie 1.3 - Procédures spécialisées

- Cette catégorie mesure l'existence de procédures spécialisées pour les micro- et petites entreprises (MPE), qui favorisent des procédures d'insolvabilité rapides et peu coûteuses pour l'entreprise, tout en réduisant les délais et les coûts de l'insolvabilité pour les entreprises ordinaires.
- L'absence d'une sortie attrayante pour les MPE peut empêcher de nombreux entrepreneurs de se lancer dans la création d'entreprises.



a. Pilier I - Qualité de la réglementation applicable aux procédures d'insolvabilité

Notation préliminaire

		Nombre d'indicateurs	FFP*	SBP*	Total des points	Points réajustés
1.1	Normes juridiques et procédurales	13	13	13	26	49.4
1.1.1	Pré-ouverture et ouverture	5	5	5	10	19
1.1.2	Liquidation et restructuration	5	5	5	10	19
1.1.3	Expertise de l'administrateur judiciaire	3	3	3	6	11.4
1.2	Actifs et parties prenantes	11	10	9	19	36.1
1.2.1	Gestion des actifs du débiteur	6	6	4	10	19
1.2.2	Participation des créanciers	5	4	5	9	17.1
1.3	Procédures spécialisées	5	5	3	8	15.2
1.3.1	Micro et petites entreprises (MPE)	3	3	3	6	11.4
1.3.2	Insolvabilité transfrontalière	2	2	n.d.	2	3.8
Total		29	28	25	53	100

*La notation tiendra compte du point de vue des entrepreneurs (points concernant la flexibilité de l'entreprise) et des intérêts publics plus larges (points concernant les avantages sociaux).

b. Pilier II - Qualité de l'infrastructure institutionnelle et opérationnelle pour les procédures d'insolvabilité

2.1	Numérisation et services en ligne
2.1.1	Tribunal en ligne
2.1.2	Interopérabilité des services (services en ligne) pour les procédures d'insolvabilité et la disponibilité publique de l'information
2.2	Agents publics et administrateurs judiciaires
2.2.1	Spécialisation des tribunaux de faillite ou des juges délégués aux affaires de faillite
2.2.2	Expertise de l'administrateur judiciaire dans la pratique

b. Pilier II - Qualité de l'infrastructure institutionnelle et opérationnelle pour les procédures d'insolvabilité

Que recouvre ce pilier et pourquoi revêt-il une importance ?

Catégorie 2.1 - Numérisation et services en ligne

- Cette catégorie vise à déterminer si les aspects clés d'un système de tribunal en ligne fonctionnel sont mis en œuvre dans la pratique.
- Le développement rapide des technologies de l'information et de la communication (TIC) ouvre de nouvelles perspectives pour améliorer de manière significative l'administration de la justice. Par exemple, l'automatisation des tribunaux augmente l'efficacité et la transparence tout en réduisant les coûts administratifs.



Catégorie 2.2 - Agents publics et administrateurs judiciaires

- La catégorie vise à déterminer si un tribunal spécialisé en matière de faillite ou un juge/une division d'un tribunal de commerce dédié aux questions de faillite est disponible et s'il/si elle est pleinement opérationnel(le). Elle vise également à établir si les exigences relatives à la nomination et à la révocation des représentants de l'insolvabilité sont respectées dans la pratique.
- Les tribunaux spécialisés aident à traiter les questions juridiques complexes dans les domaines du droit commercial (par exemple, l'insolvabilité des entreprises).



b. Pilier II - Qualité de l'infrastructure institutionnelle et opérationnelle pour les procédures d'insolvabilité

Notation préliminaire

		Nombre d'indicateurs	FFP*	SBP*	Total des points	Points réajustés
2.1	Numérisation et services en ligne	10	10	10	20	83
2.1.1	Tribunaux en ligne	6	6	6	12	49.8
2.1.2	Interopérabilité des services (services en ligne) pour les procédures d'insolvabilité	4	4	4	8	33.2
2.2	Agents publics et administrateurs judiciaires	2	2	2	4	17
2.2.1	Spécialisation des tribunaux de la faillite ou des juges délégués aux affaires de faillite	1	1	1	2	8.3
2.2.2	Expertise de l'administrateur judiciaire dans la pratique	1	1	1	2	8.5
Total		12	12	12	24	100

* La notation tiendra compte du point de vue des entrepreneurs (points concernant la flexibilité des entreprises) et des intérêts publics plus larges (points concernant les avantages sociaux).

c. Pilier III - Efficacité de la résolution d'une procédure judiciaire d'insolvabilité dans la pratique

3.1	Procédures de liquidation dans la pratique
3.1.1	Délai de résolution d'une procédure de liquidation judiciaire
3.1.2	Coût de la résolution d'une procédure de liquidation judiciaire
3.2	Procédures de restructuration dans la pratique
3.2.1	Délai de résolution d'une procédure de restructuration judiciaire
3.2.2	Coût de la résolution d'une procédure de restructuration judiciaire

c. Pilier III - Efficacité de la résolution d'une procédure judiciaire d'insolvabilité dans la pratique

Que recouvre ce pilier et pourquoi revêt-il une importance ?

Catégorie 3.1 - Procédures de liquidation dans la pratique

- Cette catégorie évalue le délai et le coût de la résolution des procédures de liquidation judiciaire.
- Des procédures d'insolvabilité peu onéreuses peuvent encourager les entreprises non viables à se retirer et favoriser une plus grande activité entrepreneuriale et une plus grande création de nouvelles entreprises.



Catégorie 3.2 - Procédures de restructuration dans la pratique

- Cette catégorie évalue le délai et le coût de la résolution des procédures de restructuration judiciaire.
- La durée excessive de la restructuration et de l'apurement des comptes entraîne une perte de valeur pour l'entreprise.



c. Pilier III - Efficacité de la résolution d'une procédure judiciaire d'insolvabilité dans la pratique

Notation préliminaire

		Nombre d'indicateurs	Points réajustés*
3.1	Procédures de liquidation dans la pratique	2	50
3.1.1	Délai de résolution d'une procédure de liquidation judiciaire	1	25
3.1.2	Coût de résolution d'une procédure de liquidation judiciaire	1	25
3.2	Procédures de restructuration dans la pratique	2	50
3.2.1	Délai de résolution d'une procédure de restructuration judiciaire	1	25
3.2.2	Coût de résolution d'une procédure de restructuration judiciaire	1	25
Total		4	100

*La notation du pilier III ne prendra en compte que les points de vue des entrepreneurs (points concernant la flexibilité des entreprises). Pour chaque indicateur, on calcule la notation en utilisant une approche distance par rapport à la frontière. Chaque catégorie du pilier III a le même poids. Au sein de chaque catégorie, chaque sous-catégorie a également le même poids.

3. Notation préliminaire du thème

Pilier	Titre	Nombre d'indicateurs	FFP	SBP	Total des points	Points réajustés	Poids
I	Cadre réglementaire : Qualité de la réglementation applicable aux procédures d'insolvabilité	29	28	25	53	100	0.33
II	Services publics : Qualité de l'infrastructure institutionnelle et opérationnelle	12	12	12	24	100	0.33
III	Efficacité : Efficacité de la résolution d'une procédure judiciaire d'insolvabilité dans la pratique	4	100	n.d.	100	100	0.33

4. Sources de données

Sources de collecte des données :

Piliers I, II et III

- **Experts du secteur privé** : les praticiens de l'insolvabilité et les avocats spécialisés dans le droit des sociétés ou le droit commercial, ayant une expérience pratique des procédures d'insolvabilité des entreprises et une connaissance pertinente du cadre de l'insolvabilité dans chaque économie.

Sources de validation des données (pour les questionnaires destinés aux experts) :

- Experts du secteur public : juges délégués aux affaires d'insolvabilité, les greffiers, les organismes en charge de l'administration de l'insolvabilité et les fonctionnaires des ministères de la justice.

5. Paramètres pour les consultations d'experts

Paramètres spécifiques

Juridiction compétente et son lieu d'implantation (Piliers II et III)

Tribunaux de première instance dans la plus grande ville d'affaires



Le tribunal compétent est le tribunal de première instance (ou le tribunal spécialisé en matière de faillite ou le juge/la division dans un tribunal de commerce) ayant compétence pour les affaires d'insolvabilité dans la plus grande ville d'affaires de chaque économie.

Société débitrice (Pilier III)

L'entreprise est une SARL commerciale opérant dans la plus grande ville d'affaires.



Le débiteur est une société nationale à responsabilité limitée (SARL) opérant dans la plus grande ville d'affaires de chaque économie. La taille des actifs de l'entreprise est déterminée par la valeur marchande de l'entreprise, qui est fixée dans une fourchette de 150 à 200 fois le RNB



6. Présélection et sélection des experts

Professions d'experts pertinentes :

- Avocats, juges et autres professions associées, y compris, par exemple, les professions de greffier, de séquestre officiel, d'administrateur judiciaire, d'agent de la commission des faillites.

Domaines de spécialisation pertinents :

- insolvabilité des entreprises, droit des sociétés, droit commercial et droit procédural.

Évaluation des connaissances et de l'expérience des experts en lien avec l'insolvabilité des entreprises, le droit commercial et le droit des sociétés :

- expérience acquise au cours des trois dernières années dans le cadre de procédures judiciaires formelles, de liquidation ou de restructuration, impliquant des entreprises débitrices ou créancières, en particulier auprès de petites et moyennes entreprises nationales.
- Expérience ou connaissance du cadre de base du Guide législatif de la CNUDCI sur le droit de l'insolvabilité et des Principes de la Banque mondiale régissant le traitement de l'insolvabilité et la protection des droits des créanciers.



WORLD BANK GROUP

Merci de votre aimable attention

Questions et Réponses

Insolvabilité des entreprises

Mai 2023

**Groupe des indicateurs mondiaux de l'économie du
développement (DECIG)**